



# Commission Locale de l'Eau SAGE BOUTONNE

17 juillet 2023





## ORDRE DU JOUR

1. Avant-propos

2. Révision partielle du SAGE Boutonne

1. Présentation des avis reçus et réponses apportées

2. Avis de la CLE sur le dossier de révision



# Avant-propos

Mail envoyé le  
29/06 à 17h29

Non reçu par  
certains

Renvoi le 10/07

**Sujet :** Convocation CLE Boutonne - 17/07/2023  
**De :** Alban JOLY <sage-boutonne@orange.fr>  
**Date :** 29/06/2023, 17:29  
**Pour :** "caroline.aloe@charente-maritime.fr" <caroline.aloe@charente-maritime.fr>, "s.vachon@deux-sevres.fr" <s.vachon@deux-sevres.fr>, "ornelladerybel@orange.fr" <ornelladerybel@orange.fr>, "jean-michel.gautier2@wanadoo.fr" <jean-michel.gautier2@wanadoo.fr>, "gourraudj@yahoo.fr" <gourraudj@yahoo.fr>, "jeanlucduguy@gmail.com" <jeanlucduguy@gmail.com>, "claudie.gibault@orange.fr" <claudie.gibault@orange.fr>, "fblanchet@forum-marais-atl.com" <fblanchet@forum-marais-atl.com>, "valerie.ruju@free.fr" <valerie.ruju@free.fr>, "rd.gicquel@yahoo.fr" <rd.gicquel@yahoo.fr>, "mairie@st-pierre-de-juillers.fr" <mairie@st-pierre-de-juillers.fr>, "frambaud.sportassoc@gmail.com" <frambaud.sportassoc@gmail.com>, "beatrice.courtin@ville-melle.fr" <beatrice.courtin@ville-melle.fr>, "belaud-bernard@wanadoo.fr" <belaud-bernard@wanadoo.fr>, "jeanclaude.largaud@gmail.com" <jeanclaude.largaud@gmail.com>, "francoismartin0462@orange.fr" <francoismartin0462@orange.fr>, "elmano.martins@free.fr" <elmano.martins@free.fr>, "garnier.miceve@gmail.com" <garnier.miceve@gmail.com>, "annie.poinot@free.fr" <annie.poinot@free.fr>, "philippe.caclin@wanadoo.fr" <philippe.caclin@wanadoo.fr>, "maurice.perrier17@gmail.com" <maurice.perrier17@gmail.com>, "giraudthierry@free.fr" <giraudthierry@free.fr>, "daniel.barreforet@laposte.net" <daniel.barreforet@laposte.net>, "tranquard17@gmail.com" <tranquard17@gmail.com>, "jean-luc.aude@orange.fr" <jean-luc.aude@orange.fr>, "jymoizant@gmail.com" <jymoizant@gmail.com>, Patrice Giraud <papy.giraud@laposte.net>, "peigne.jeanclaude@orange.fr" <peigne.jeanclaude@orange.fr>, "lallemand.joelle@gmail.com" <lallemand.joelle@gmail.com>, "alain.rousset@crpf.fr" <alain.rousset@crpf.fr>, "christophe.chastaing@unima.fr" <christophe.chastaing@unima.fr>, "peron.christian@wanadoo.fr" <peron.christian@wanadoo.fr>, "gds79@reseaugds.com" <gds79@reseaugds.com>, "manuella.broussey@eau-adour-garonne.fr" <manuella.broussey@eau-adour-garonne.fr>, "BAZUS Jennifer (Responsable) - DDTM 17/EBDD/GQuantE" <jennifer.bazus@charente-maritime.gouv.fr>, "lionel.chartier@deux-sevres.gouv.fr" <lionel.chartier@deux-sevres.gouv.fr>, "ars-dd17-direction@ars.sante.fr" <ars-dd17-direction@ars.sante.fr>, "marc.lavoix@ars.sante.fr" <marc.lavoix@ars.sante.fr>, "DURAND Côme - DREAL Poitou-Char./SNESP/DERM (come.durand@developpement-durable.gouv.fr)" <come.durand@developpement-durable.gouv.fr>, "sd79@ofb.gouv.fr" <sd79@ofb.gouv.fr>, "FONTAINE Yann (Responsable) - DDTM 17/EBDD" <yann.fontaine@charente-maritime.gouv.fr>, "c.rhone@crpc.fr" <c.rhone@crpc.fr>, "crc17@cr17.fr" <crc17@cr17.fr>, "sticjourdain@msn.com" <sticjourdain@msn.com>, "b.pommier171@gmail.com" <b.pommier171@gmail.com>, "joselito.grollet@wanadoo.fr" <joselito.grollet@wanadoo.fr>, "ch.bouffard@orange.fr" <ch.bouffard@orange.fr>, "jean-francois.renoux@deux-sevres.fr" <jean-francois.renoux@deux-sevres.fr>, "chedouteaudstephane@yahoo.com" <chedouteaudstephane@yahoo.com>, "stephane.chedouteaud@charente-maritime.fr" <stephane.chedouteaud@charente-maritime.fr>, "francoise.mesnard@nouvelle-aquitaine.fr" <francoise.mesnard@nouvelle-aquitaine.fr>, "fbtu@sfr.fr" <fbtu@sfr.fr>, "Domaine Le Grand Lopin" <cognacgrandlopin@gmail.com>, "WALLON Francois - DDTM 17/EBDD/GPRE" <francois.wallon@charente-maritime.gouv.fr>, "contact@peche79.fr" <contact@peche79.fr>, "jp.renoux@charentemaritime.ufcquechoisir.fr" <jp.renoux@charentemaritime.ufcquechoisir.fr>, "secretariat@charentemaritime.ufcquechoisir.fr" <secretariat@charentemaritime.ufcquechoisir.fr>, "SOS rivières et environnement" <sos.rivieres@laposte.net>, "Cecile LACROIX" <cecile.lacroix@deux-sevres.fr>, "secretariat.dg@charente-maritime.cci.fr" <secretariat.dg@charente-maritime.cci.fr>

"annick.jezequel6@orange.fr" <annick.jezequel6@orange.fr>

A l'attention des membres de la CLE Boutonne

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réunion de la Commission Locale de l'Eau de ce jeudi 29 juin où un sujet de l'ordre du jour n'a pas pu être traité, la prochaine Commission Locale de l'Eau se réunira le :

**Lundi 17 juillet 2023 à 14h30  
à la salle des fêtes  
10/13 place Charles de Gaulle  
17470 AULNAY DE SAINTONGE**

L'ordre du jour est le suivant :

- Révision partielle du SAGE Boutonne
  - Présentation des avis reçus et réponses
  - Avis de la CLE sur le dossier de révision avant transmission au préfet

**Compte-tenu du sujet important à traiter, le quorum des deux-tiers des membres de la CLE est requis. La présence des membres de la CLE est indispensable.**

Les documents de travail de la réunion sont à disposition. Vous les trouverez à cette adresse :

<http://symbo-boutonne.fr/index.php/telechargement-documents-de-travail-cle>

Nom d'utilisateur : Membre CLE / Mot de passe : CLEBoutonne

Vous trouverez, ci-joint, la convocation à la CLE, qui vous sera adressée par voie postale dans les jours à venir.

Cordialement,

--

--

Alban JOLY  
Animateur SAGE Boutonne  
Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO)

102 Grande rue  
17400 SAINT JULIEN DE L'ESCAP  
[sage-boutonne@orange.fr](mailto:sage-boutonne@orange.fr)  
TEL : 05.46.32.12.99 - 06.38.22.24.33  
[www.symbo-boutonne.fr](http://www.symbo-boutonne.fr)

— Pièces jointes : —

convocation\_CLE\_2023.07.17.pdf

64,1 Ko

## Avant-propos

Lors de la CLE du 29/06/23, le quorum n'a pas été réuni pour délibérer sur la révision du SAGE Boutonne.

Comme le prévoit le règlement de la CLE du SAGE Boutonne :

### **Article 13 : Délibération et vote**

*Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.*

*Toutefois, la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.*

*Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.*

*Il peut être procédé au vote par bulletins secrets. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.*



# Révision partielle du SAGE Boutonne

## Rappel de la démarche de révision

12/06/22 - Validation de la CLE pour la révision de la règle n°1 du SAGE

12/09/22 – Validation de la CLE de l'évaluation environnementale

16/11/22 – Avis de l'autorité environnementale (MRAE)

07/12/22 – Avis favorable de la Commission Planification du Comité de bassin Adour-Garonne

24/11/22 – 24/03/23 – Consultation des assemblées délibérantes

24/04/23 – 24/05/23 – Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

12/06/23 – bureau de CLE

29/06/23 – Avis de la CLE sur le projet révision

Avis reçus et dossier à transmettre au préfet pour signature de l'arrêté préfectoral



# Présentation des avis reçus

Structures ou instances consultées	Avis Favorable			Avis Défavorable	Sans avis
	Sans réserve	Avec réserve	Réputé favorable		
<b>Communes</b>					
117 communes du territoire du SAGE	36		75	5	1
<b>Chambres consulaires</b>					
Chambre d'agriculture 17/79			1		
CCI de la Charente Maritime et des Deux Sèvres			1		1
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17 et 79			2		
<b>Conseils départementaux</b>					
Département des Deux-Sèvres	1				
Département Charente-Maritime			1		
<b>Conseils régionaux</b>					
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine		1			
<b>EPTB</b>					
EPTB Charente	1				
<b>Groupements intercommunaux compétents dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques</b>					
5 Communautés de communes et Communautés d'agglomération			4	1	
1 Syndicat de rivières	1				
3 Syndicats AEP	1		2		
<b>Autres</b>					
UNIMA			1		
<b>Comités de bassin</b>					
Comité de bassin Adour Garonne	1				
<b>COGEPOMI</b>					
COGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre et Leyre	?	?	?	?	?
<b>Préfet – Autorité environnementale</b>					
Préfet Charente Maritime	Avis des Préfets et de l'autorité environnementale remis				
Préfet Deux-Sèvres					

Avis	Avis Favorable			Avis Défavorable	Sans Avis
	Sans réserve	Avec réserve	Réputé favorable		
Nombre d'avis	41	1	87	6	2

## PPVE :

Dans le cadre de son instruction, le projet de révision a été soumis à participation du public par voie électronique du 24 avril au 24 mai 2023.

La consultation du public a fait l'objet de 43 contributions, dont 6 ont été émises par des associations et 37 par des particuliers. 25 sont explicitement défavorables. 2 avis ont été formulés par la même personne.

Les remarques émises portent essentiellement sur :

- Le déséquilibre quantitatif que pourrait prolonger la révision du SAGE ;
- La préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques ;
- La nécessité de modifier durablement les pratiques agricoles ;
- La nécessité d'agir sans délais face au changement climatique.

Plusieurs d'entre elles abordent des thématiques ne relevant pas du projet de révision.

# Réponses aux avis reçus

Thématiques abordées	Points soulevés	Réponses apportées
Biodiversité et milieux aquatiques	L'irrigation favorisera les assèchements, nuira à la qualité des milieux aquatiques	Ce type d'action fait partie du programme du PTGE Boutonne, co-porté par la Chambre d'Agriculture. Le SYMBO s'engage dans cette démarche par la mise en place d'une étude de débits biologiques visant à déterminer les besoins des milieux ainsi que définir un nouveau seuil de suivi sur l'aval du bassin.
	Nécessité de restaurer les fonctionnalités du milieu naturel et des milieux aquatiques	Le SYMBO, structure porteuse de la GEMAPI met en place de nombreuses actions d'entretien et de restauration des milieux. D'autres structures locales peuvent également intervenir sur les milieux (associations, EPCI,...). Des projets de replantations sont mis en place sur tout le bassin via plusieurs programmes (EVA17, Prom'haies,...). Une étude identifiant l'origine de la déprise des surfaces en prairie et l'apport de solutions est en cours et s'inscrit dans le cadre du PTGE Boutonne. Des actions de restauration de sources et de recharge granulométriques sont également mises en œuvre par le PTGE et le SAGE.
	Très mauvais état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura2000	Le DOCOB permet de fixer des objectifs de préservation et protection des habitats et espèces du site. L'animation du site est assurée par les services de l'état (OFB 79).
	La biodiversité se dégrade d'année en année	La plupart des actions mises en place à travers les programmes des structures de bassin visent à améliorer les habitats pour accueillir la biodiversité.
Changement climatique	L'urgence climatique impose d'agir sans délais	Le changement climatique et les impacts associés sont déjà visibles sur le bassin et des prévisions ont été détaillées dans le cadre de la démarche Charente 2050 au sein de laquelle un programme d'adaptation a été rédigé. Plusieurs actions entreprises par le SYMBO et portées par le PTGE Boutonne et le PAGD du SAGE s'inscrivent dans le cadre de ce programme d'adaptation.
	Besoin de modifier (durablement) les pratiques agricoles	La Chambre d'Agriculture et le SYMBO, co-porteur du PTGE Boutonne, et les syndicats d'eau potable via les programmes Re-Sources, sont engagés dans des actions visant à faire évoluer des pratiques agricoles.

Changement climatique	Des engagements pour 2021 n'ont pas été respectés	Une partie des actions du PTGE Boutonne et du PAGD du SAGE n'ont pas pu être réalisées. Certains engagements n'ont également pas pu être respectés, les conditions n'ayant pas été réunies afin d'atteindre tous les objectifs pour l'année 2021. Il est nécessaire de reculer cette date et rassembler toutes les bonnes conditions afin que les objectifs soient atteints d'ici à 2027. C'est pourquoi il est proposé de décaler ces objectifs à l'année 2027 afin d'accorder un temps supplémentaire aux différents porteurs de programmes pour réaliser certaines actions.
Financements des actions	Financements trop déséquilibrés (retenues de substitution >>> milieux et biodiversité)	Le programme d'action du PTGE Boutonne, comprenant les différents axes du plan d'action, reprend ces éléments, dont les financements qui ont été validés par la CLE Boutonne.
Forme du dossier	Rapport environnemental lacunaire	Le rapport environnemental répond aux dispositions du 2° de l'article L.122-9 du code de l'environnement.
	Absence de bilan des actions menées par le SAGE	Le tableau de bord du SAGE a été mis en place afin de pouvoir montrer l'état d'avancement des dispositions du PAGD. Le tableau de bord sert donc de bilan des actions.
Gestion de la ressource et irrigation agricole	Il faudrait conserver l'eau tombée avant la saison d'irrigation	Le SYMBO, de par la compétence qui lui a été attribuée et la disposition du PAGD du SAGE correspondante, effectue des manœuvres d'ouvrages afin d'avoir une gestion coordonnée sur une partie des ouvrages présents sur le cours principal de la Boutonne et de la Trézence. En hiver, les vannes sont manœuvrées afin de faire circuler l'eau. Lorsque la décrue s'amorce, les vannages commencent à être opérés afin de réduire l'évacuation du flux et prolonger la submersion des prairies et favoriser l'infiltration dans les nappes.
	Réserves de substitution ne sont pas une solution viable et pas pour tous	Les réserves de substitution sont une des réponses apportées pour viser l'équilibre quantitatif dans le programme d'action du PTGE. D'autres actions sont réalisées pour restaurer les milieux et favoriser le stockage d'eau de manière naturelle (recharge granulométrique de cours d'eau, économies d'eau, etc.).
	Les programmes mis en œuvre sur la Boutonne n'ont pas permis de diminuer les prélèvements en période estivale	Démarche concertée, le PTGE est élaboré dans un cadre fixé par une instruction ministérielle, suivi par un Comité Technique et sont ensuite validés par la CLE. L'un des principaux objectifs du PTGE est de trouver des solutions, dont certaines alternatives, pour atteindre l'équilibre quantitatif. De multiples solutions sont mises en œuvre avec notamment la restauration des cours d'eau pour améliorer les échanges avec les nappes et la restauration des zones humides. Le bilan intermédiaire du PTGE fait état des diminutions réalisées en période estivale depuis 2016. La répartition des prélèvements et les volumes prélevables sont fixés dans le cadre de l'autorisation unique de prélèvement et le Plan Annuel de Répartition (PAR). Les modalités du PAR sont identifiées dans le protocole et règlement intérieur de l'OUGC.

# Réponses aux avis reçus

Gestion de la ressource et irrigation agricole	Nécessité de mieux répartir la ressource entre les usages	La ressource a été étudiée et répartie selon les besoins. Cette répartition a été validée par la CLE. Certains prélèvements d'eau sont destinés aux usages prioritaires et fixés dans l'arrêté cadre interdépartemental Charente du 24 avril 2023. Les arrêtés de restrictions des usages de l'eau pour les activités économiques permettent d'assurer et de sécuriser l'alimentation en eau potable.
	Nécessité de réviser les volumes prélevables, basés sur des données trop anciennes – Etude HMUC	Le SYMBO s'est engagé dans une étude de définition de débits biologiques sur plusieurs secteurs représentatifs de l'ensemble du bassin. Cette étude permettra de connaître les besoins pour les milieux. Elle vise également à définir un Débit d'Objectif Complémentaire à Saint Jean d'Angély afin d'avoir un nouveau seuil de gestion sur le bassin correspondant à la partie aval du territoire.
	Trop d'eau accordée à l'irrigation intensive et/ou inadaptée au territoire	L'étude socio-économique sur l'agriculture irriguée fournit plusieurs données sur le fonctionnement de l'irrigation dans l'agriculture et pour les petites et moyennes exploitations. L'étude est disponible sur le site internet du SYMBO.
Qualité des eaux	Repousse à 2027 l'amélioration de la qualité des eaux	La qualité des eaux superficielles et souterraines fait l'objet d'un suivi à travers l'enjeu n°4 du SAGE Boutonne. Certaines actions du PTGE visent à l'amélioration de la qualité des eaux. Deux programmes Re'sources porté par le SMAEP4B et le SERTAD sur la Boutonne amont permettent d'entreprendre des actions visant à améliorer la qualité de l'eau de captages prioritaires.
Autre	Ce qui concerne la Boutonne concerne aussi d'autres territoires (ex : Charente, Seudre, ...)	Chaque sous-bassin versant du bassin de la Charente (Boutonne et Seudre compris) sont engagés, via des structures gestionnaires et les services de l'état départementaux, dans des démarches concertées pour la gestion de l'eau (SAGE et PTGE). Les outils et programmes de chaque territoire sont consultables sur les sites internet des structures (SMBS (Seudre) - EPTB Charente).

## Bilan sur les avis émis

Parmi les instances délibératives consultées, 6 ont donné un avis défavorable, 2 n'ont pas donné d'avis et 1 a donné un avis favorable avec réserve. Ainsi, la majorité (95%) ont donné un avis favorable ou réputé favorable.

Parmi le public consulté, représentant un potentiel de 57 000 habitants sur le bassin, il y a eu 41 avis émis par des habitants ou structures associatives du territoire.

Parmi ces avis, des argumentaires ont été présentés en rapport avec les usages de l'eau et la gestion de la ressource, le changement climatique, la qualité des milieux et la biodiversité associée.

Ces avis ne permettent pas d'apporter de modification pour la révision demandée par la CLE Boutonne. Ainsi, la révision engagée de la règle n°1 du SAGE Boutonne sera mise œuvre sur la modification de la date d'échéance de l'atteinte des volumes prélevables de 2021 à 2027.



## ┌ Poursuite de la démarche

=> Avis de la CLE sur les avis reçus et réponses apportées

=> Présentation du dossier à envoyer au préfet

- Règlement du SAGE actualisé
- Rapport environnemental
- Mémoire en réponses aux avis
- Déclaration de la CLE

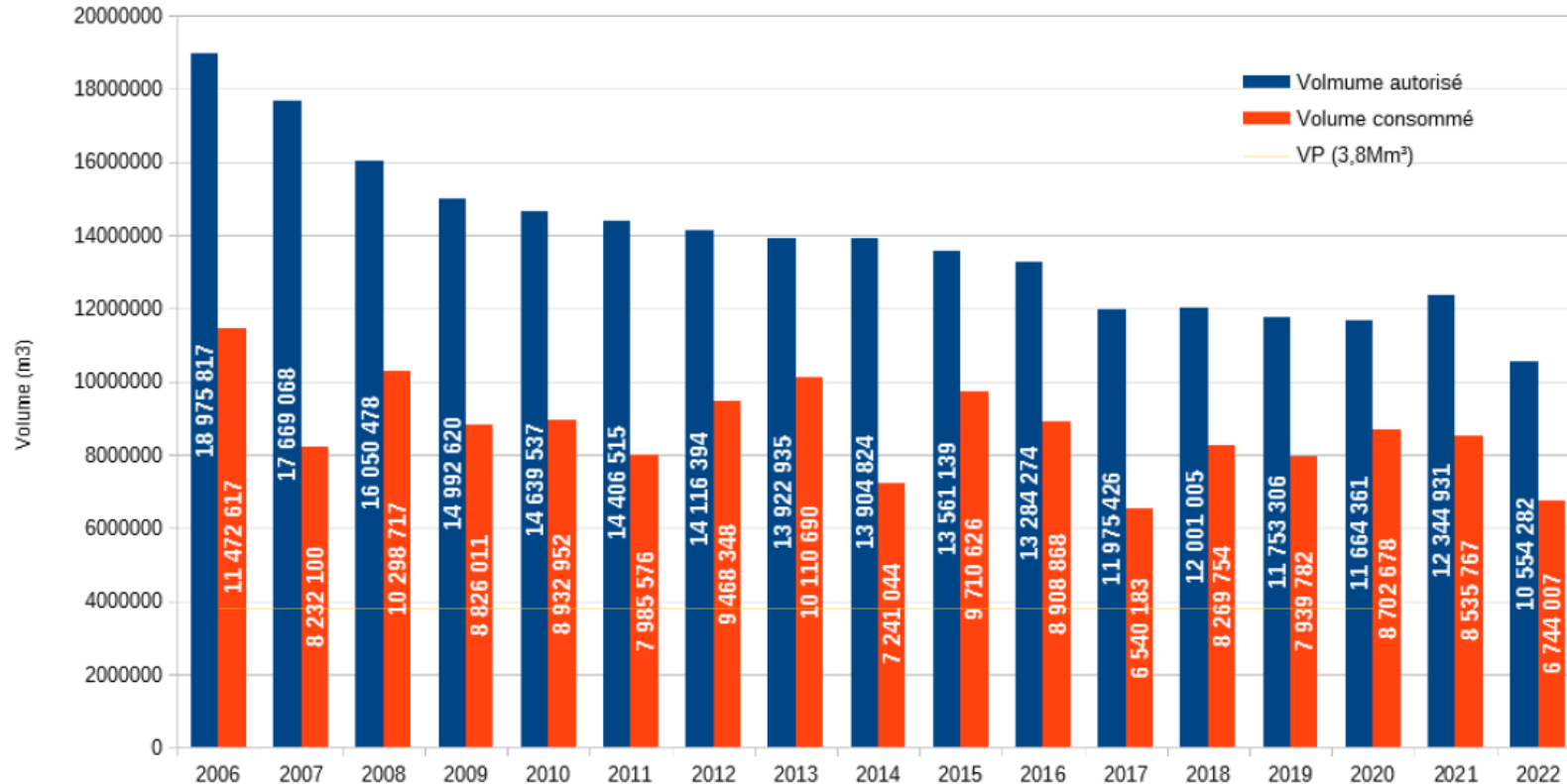
Questions / remarques



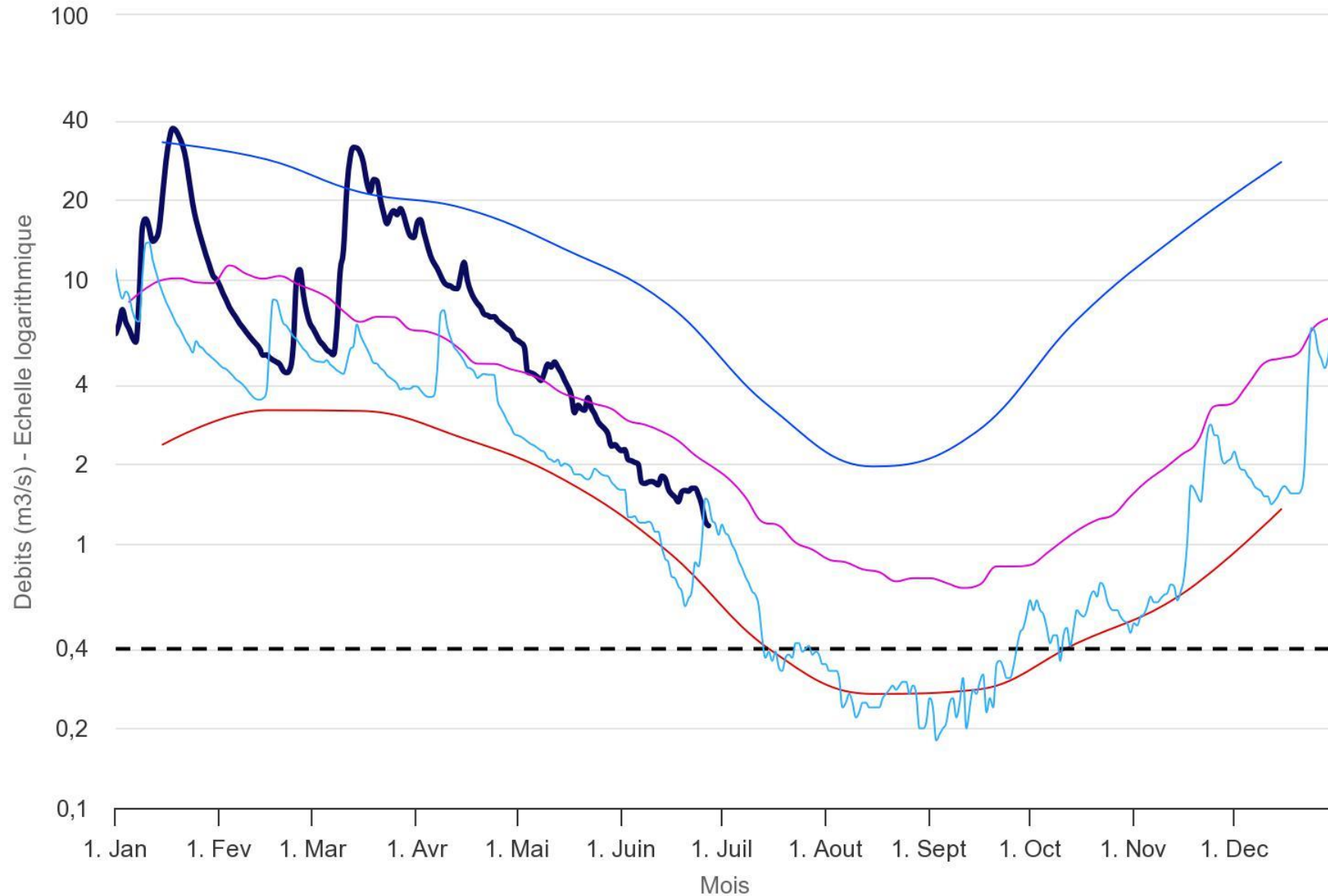
## 2 – Bilan de la gestion d'été 2022

Volumes autorisés et consommés

Bassin de la Boutonne (dept 17 et 79)



# Débit pour la station R6092920 La Boutonne à Saint-Séverin-sur-Boutonne [Pont du Vert] - Moulin de Châtre



— Débit journalier 2023 — QMM5 Humide — QMM5 sec — Q Median - - Débit de crise (DCR) — 2022